

Date Convocation 09/04/2024	<p>Le 16 avril Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 21 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 2 : Corinne VERGNAUD LEBRIS et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 4 : Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
Date Affichage 09/04/2024	
Nombre de Conseillers	
- en exercice 27 - présents 21 - procurations 02 - absents 04	

107-MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL (SERVICE PATRIMOINE) AU BENEFICE DE L'ENTREPRISE EVEHA : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION

Rapporteur : Carole CHARUAU

Le vendredi 19 février 2024 l'érosion du trait de côte a entraîné la découverte d'une sépulture archéologique au lieu-dit de la Pointe Gilberge. Les premiers éléments visibles montrent une sépulture aménagée de type tumulus avec un encorbellement du monument funéraire et un dépôt de coquillages sur le défunt.

L'agent municipal du Service Patrimoine, par ailleurs référente archéologique locale, Mme Annabelle Chauviteau, a alerté le Service Régional d'Archéologie (SRA). Eu égard à l'intérêt archéologique notoire de cette découverte fortuite, celui-ci a lancé un appel d'offre vers des entreprises privées d'archéologie. L'entreprise EVEHA a été retenue. L'ensemble des coûts liés à cette fouille est intégralement pris en charge par le SRA.

L'entreprise EVEHA a accepté que Mme Annabelle Chauviteau participe sur son temps de travail aux fouilles prévues du 15 au 19 avril 2024.

Considérant l'intérêt archéologique de cette découverte,

Considérant la formation de l'agent Annabelle Chauviteau et son habilitation archéologique,

Considérant la médiation prévue à destination de la population,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention de mise à disposition de l'agent Annabelle Chauviteau au bénéfice de l'entreprise EVEHA du 15 au 19 avril 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU